

CONSEIL MUNICIPAL DU 26-05-2025 à 21H

Date de convocation et d'affichage : 19/05/2025

Présents : Mesdames, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Edgard DUJARDIN, Isabelle GRASS, Erica MICHON, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Jean-Jacques VAN SEVEREN, VINEL Huguette

Absents excusés :

Myriam QUANTIN a été élu(e) secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Maison Bonhomme :
 1. Avenant 1 Fauché Electricité
 2. Avenant 1 Mertz Carrelage
 3. Avenant 1 Alliance 360 – Lot 7
 4. Avenant 1 BTP Tardieu Lot 1 Tranche 2
 5. Avenant 1 BTP Tardieu Lot 2
- Nomination Secrétaire générale de Mairie
- FDEL 46 : Participation travaux éclairage public escalier résidents
- Remboursements avance de frais
 1. Josette DAJEAN
 2. Isabelle GRASS
 3. Mme PAJAUD : locataire magasin Delangle
- Devis Animation du 08/05/2025
 1. La Granja
 2. Bistrot d'Escamps
- DM opération patrimoniale

Ouverture séance à 21h

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Maison Bonhomme : Avenant n°1 sur marché de bases pour l'entreprise FAUCHE ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « réhabilitation de la maison Bonhomme en logements pour travailleurs saisonniers ». Les travaux en cours font apparaître la nécessité de surcoût sur le lot n°12 – tranche 2 : Electricité.

Avenant n°1 : Lot 12 entreprise Fauché Electricité : 660.38 € HT

Montant initial du marché de base : 54 958.16 HT

Nouveau montant avec Avenant 1 : 55 618.54 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Approuve le coût des travaux supplémentaires pour les montants indiqués ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Maison Bonhomme : Avenant n°1 sur marché de bases pour l'entreprise MERTZ CARRELAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « réhabilitation de la maison BONHOMME en logements pour travailleurs saisonniers ». Les travaux en cours font apparaître la nécessité de surcoût sur le lot n°8 – tranche 2 : Revêtement de sol et faïence.

Avenant n°1 : Lot 8 entreprise MERTZ carrelage 696.50 € HT

Montant initial du marché de base : 52 596.00 HT

Nouveau montant avec Avenant 1 : 53 292.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Approuve le coût des travaux supplémentaires pour les montants indiqués ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Maison Bonhomme : Avenant n°1 sur marché de bases pour l'entreprise ALLIANCE 360

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « réhabilitation de la maison Bonhomme en logements pour travailleurs saisonniers ». Les travaux en cours font apparaître la nécessité de surcoût sur le lot n°7 – Plâtrerie

Avenant n°1 : Lot 7 entreprise Alliance 360 : 968 € HT

Montant initial du marché de base : 68 561.80 HT

Nouveau montant avec Avenant 1 : 69 529.80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Approuve le coût des travaux supplémentaires pour les montants indiqués ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Maison Bonhomme : Avenant n°1 sur marché de bases pour l'entreprise Tardieu BTP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « réhabilitation de la maison Bonhomme en logements pour travailleurs saisonniers ». Les travaux en cours font apparaître la nécessité de surcoût sur le lot n°1 – Tranche 2 : VRD et espace vert

Avenant n°1 : Lot 1-tranche 2 entreprise Tardieu BTP : 45 175.00 € HT

Montant initial du marché de base : 19 094.00 HT

Nouveau montant avec Avenant 1 : 64 269.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABTENTION :

- Approuve le coût des travaux supplémentaires pour les montants indiqués ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Maison Bonhomme : Avenant n°1 sur marché de bases pour l'entreprise Tardieu BTP Lot2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération « réhabilitation de la maison Bonhomme en logements pour travailleurs saisonniers ». Les travaux en cours font apparaître la nécessité de surcoût sur le lot n°2 : gros œuvre

Avenant n°1 : Lot 2 entreprise Tardieu BTP : - 5 805.00 € HT

Montant initial du marché de base : 131 611.00 HT

Nouveau montant avec Avenant 1 : 125 806.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABTENTION :

- Approuve le coût des travaux supplémentaires pour les montants indiqués ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision

Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du(des) grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique,

Après délibération, le Conseil municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABTENTION :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi permanent de d'attaché principal (grade) pour occuper les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 01/06/2025

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché principal (catégorie A) : IB : 593 / IM : 505

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/06/2025.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

FDEL – participation communale aux travaux de *Rénovation de l'éclairage de la rambarde d'accès au parking*

Monsieur le Maire, présente le projet au Conseil Municipal, le projet de *Rénovation de l'éclairage de la rambarde d'accès au parking*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 0 voix POUR, 11 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- 1) N'approuve pas ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) Souhaite qu'un essai d'éclairage avec des spots solaires soient mis en place sur la rambarde de l'escalier résidents.

Remboursement avance de frais à Josette DAJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Josette DAJEAN, conseillère municipale a fait des avances de frais :

- BRICO DEPOT – Cahors : 649.30 € Objet : Equipement Maison Bonhomme – visserie montage meuble
- NOZ - Cahors : 47.96 € Objet : Equipement Maison Bonhomme – linge de maison
- NOZ - Cahors : 39.98 € Objet : Equipement Maison Bonhomme – chaises

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à Mme Josette DAJEAN.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix, le remboursement de l'avance de frais à Mme Josette DAJEAN.

Remboursement avance de frais à Isabelle GRASS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Isabelle GRASS, conseillère municipale a fait des avances de frais pour l'équipement de la Maison Bonhomme :

- GIFI – Cahors : 140.91 € Objet : linge de maison
- DECO TROC – Villefranche de Rouergue : 47.96 € Objet : ameublement chaises
- WELDOM – Cahors : 105.30 € Objet : tringles rideaux

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à Madame Isabelle GRASS.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix, le remboursement de l'avance de frais à Madame Isabelle GRASS.

Remboursement avance de frais à Clément GAESLER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Clément GAESLER, agent municipal a fait des avances de frais pour l'équipement des studios droite et gauche de l'immeuble de Balat :

- EMMAUS – Cahors : 23 € Objet : vaisselle

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à M. Clément GAESLER.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix, le remboursement de l'avance de frais à M. Clément GAESLER

Remboursement avance de frais à Mme PAUJAUD, locataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Delphine PAJAUD, locataire du Magasin Delangle depuis le mois d'avril 2025 a fait des avances de frais pour des travaux de peinture sur la porte d'entrée du local.

- WELDOM – Cahors : 33.19 € Objet : PEINTURE

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à Madame Delphine PAJAUD.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix, le remboursement de l'avance de frais à Madame Delphine PAJAUD

Inauguration des caselles jumelées

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, les devis d'animation et de restauration pour l'inauguration des caselles jumelées :

ASSOCIATION LA GRANJA : Animation musicale et contée : 200 €
Le BISTROT D'ESCAMPS : bufette120personnes : 2160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABTENTION

- Valide les devis présentés par l' ASSOCIATION LA GRANJA et Le BISTROT D'ESCAMPS aux montants indiqués ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Décision modificative n° 1-2025 : récupération avance Fauché (lot 12 – opération 104)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificatrice du budget afin de

pouvoir récupérer l'avance de 3 300.00 € faite à l'entreprise Fauché pour le lot 12 sur l'opération de la Maison Bonhomme. : Décision modificative (crédit supplémentaire) : n°1-2025

CREDITS A OUVRIR

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERAT°	NATURE	MONTANT
D	I	041	2313	OPFI		3 300.00 €
R	I	041	238	OPFI		3 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABTENTION accepte la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES